



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 3899

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur une anomalie concernant les établissements d'hébergement de personnes dépendantes (EHPAD). En effet, ceux-ci sont censés accueillir et prendre en charge les personnes malades âgées de plus de soixante ans. Il s'agit de patients âgés dits « fragiles » ou gériatriques. Ces établissements ne concernent donc pas les malades de moins de soixante ans, qui peuvent pourtant avoir également besoin d'une prise en charge. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer si le Gouvernement est prêt à étendre les conditions d'ouverture des établissements d'hébergement de personnes dépendantes (EHPAD) aux personnes de plus de cinquante ans.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3899

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2007, page 5430

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)